

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1984)

Heft: 8: Appel aux témoignages

Rubrik: Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

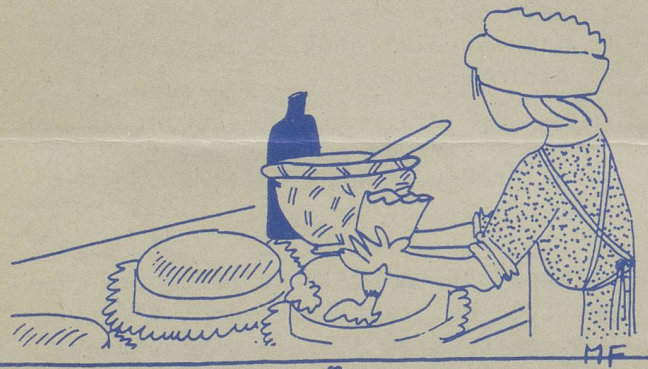
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques activités passées...

26 janvier

Lors de cette séance, le Parlement jurassien a rejeté par 38 voix contre 17, la motion du Parti Libéral-radical demandant au Gouvernement de surseoir à l'application de l'arrêté rendant obligatoire les cours d'économie familiale à tous les élèves de 8ème année.

L'origine de cette affaire, remonte à l'instant où des jeunes filles ont contesté l'obligation de suivre l'enseignement ménager post-scolaire, refus sanctionné par une peine d'emprisonnement ferme.



Le Gouvernement jurassien décide alors de constituer un groupe de travail chargé d'étudier la réforme de l'enseignement ménager scolaire et post-scolaire. Le rapport de cette commission conclut à la suppression de l'enseignement ménager post-scolaire à condition qu'il devienne obligatoire et mixte en 8ème année, à option en 9ème année et facultatif après la scolarité obligatoire.

Ce rapport fait l'objet d'une large consultation auprès des partis politiques et des milieux concernés.

Le message du Gouvernement accompagnant l'arrêté et visant à supprimer l'obligation faite aux jeunes filles de suivre l'enseignement ménager post-scolaire est

clair quant à la suite qu'entend y donner le Département de l'éducation et des affaires sociales :

"Dès l'année 1984/85, la généralisation de cet enseignement sera rendu obligatoire, à titre expérimental durant quelques années, pour garçons et filles, en 8ème année, avec des classes à option en 9ème année".

Ce n'est qu'au reçu de l'arrêté du Département de l'éducation et des affaires sociales que certains, ont pris la chose au sérieux et ont tenté, par le biais d'une motion parlementaire, de reporter l'application de cet arrêté.

Le Parlement ne les a pas suivis. Il a estimé que l'école doit préparer les jeunes d'aujourd'hui à assumer pleinement leurs responsabilités jusque dans les tâches quotidiennes. Ils pourront ainsi réaliser plus sereinement le partage des tâches ménagères et familiales.

L'école alors, qu'elle soit primaire ou secondaire, peut vraiment devenir l'école qui prépare à la vie.

Un premier pas vient d'être franchi dans la suppression d'une inégalité entre filles et garçons dans le domaine de l'enseignement et cela constitue un encouragement à continuer dans cette voie.

2-3 février

Durant ces deux jours se tenait le Séminaire "Perfectionnement et Reconversion professionnels" organisé par l'OFIANT, à Lausanne. Différents représentants d'offices cantonaux et d'associations intéressées, y participaient.

Cette rencontre avait pour but d'examiner comment pouvaient être concrétisées les mesures dites préventives proposées par la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage, c'est-à-dire quels efforts devaient être tentés ou stimulés afin de prévenir le chômage ou d'en abrégier la durée.

L'évolution des techniques dans le monde du travail oblige les travailleurs concernés à de nouvelles aptitudes et nécessité de leur part de remarquables facultés d'adaptation. Une bonne formation professionnelle doit, de plus en plus, être suivie d'un perfectionnement. Mais parfois, le chômage oblige à une reconversion. La formation continue des adultes prend ici tout son sens. Aux structures existant déjà, dans le cadre professionnel ou de formation, s'en ajoutent de nouvelles, adaptées aux mutations en cours.

Mais où retrouve-t-on les femmes dans ce programme-là ? Leur manque de formation de base leur ferme nombre de portes. De plus, les activités professionnelles additionnées aux occupations familiales laissent peu de place pour un recyclage.

Une réinsertion professionnelle ou simplement une reconversion n'est pas évidente pour les femmes actuellement. Les obstacles nombreux à surmonter découragent.

Si la nouvelle loi sur l'assurance-chômage apporte de vraies possibilités de perfectionnement et de reconversion, elle ignore la situation spéciale dans laquelle se trouvent les femmes face à une réinsertion dans le monde du travail.

L'un des six groupes de travail de ce séminaire étudiait les "problèmes de la réinsertion professionnelle des femmes dans la vie active". Il proposa :

- D'intensifier la sensibilisation des filles afin qu'elles suivent une formation professionnelle;
- de supprimer toute limite d'âge, formelle ou cachée, dans les écoles ou autres lieux de formation;
- d'améliorer le système des bourses, afin que soit prise en compte la demande des femmes;
- d'aménager les horaires de travail : horaire variable, horaire réduit, tra-

vail à temps partiel, partage des postes.

Il ressort des conférences et discussions de ce séminaire que les femmes, bien qu'ayant leur place dans le monde du travail, devront se mobiliser pour faire reconnaître leurs droits et qualités, leur différence ainsi que leur esprit de créativité.

2 février

Le 14 juin 1981, le peuple et les cantons suisses acceptaient l'inscription, dans la Constitution fédérale, du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes et chargeaient le législateur de concrétiser cette règle. Mais aucun délai d'exécution ne fut, alors, fixé. C'est pourquoi les Chambres fédérales adoptèrent la motion "Egalité des droits entre hommes et femmes". Afin de presser le législateur, les Chambres demandèrent notamment, que soit dressée une liste des règles du droit fédéral et du droit cantonal qui traitent inégalement l'homme et la femme.

Répondant à cette demande, le Gouvernement jurassien chargea le BCF d'établir un inventaire des discriminations contenues par la législation jurassienne.



Ce travail de très longue haleine fut terminé à fin 83 et présenté par Marie-Josèphe Lachat le 2 février 1984, lors d'une

conférence de presse. Dans les domaines du droit de compétence cantonale, l'inventaire révèle trois points chauds :

- Les allocations familiales : il faut une révision afin que les allocations familiales soient versées dès qu'il y a un enfant, indépendamment du fait que ce soit le père ou la mère qui travaille;
- l'enseignement : si de nombreuses améliorations ont déjà eu lieu, des questions restent en suspens, telle, notamment, la mixité des activités créatrices manuelles sur textile, sur bois et métaux; telle, aussi, la question du statut des enseignantes en économie familiale et des maîtresses de couture, etc.;
- les impôts : c'est vers le principe qu'hommes et femmes sont, même mariés, des sujets indépendants du droit fiscal, qu'il faut tendre. Car on ne peut considérer plus longtemps la femme comme étant une simple adjonction au mari. Il conviendrait également d'exiger la signature du mari et de l'épouse au bas de la déclaration d'impôts, afin d'assurer à la femme la pleine connaissance des possibilités économiques de la famille.

9 février

Ce fut la première rencontre du groupe de travail chargé d'élaborer les statuts du club jurassien de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales.

En effet, le sondage effectué auprès de la trentaine de personnes qui avaient assisté à une soirée d'information sur cette association en mars 1983, a révélé un intérêt et un besoin suffisant pour créer un tel club.

Le groupe de travail, composé de Mesdames Carmen Bossart, Evelyne Falbriard, Sylvie Lachat, Andrée Montavon et Marie-Josèphe Lachat espère terminer son projet à fin mai. L'association pourrait voir le jour avant les vacances.

18 février

L'AFDJ (Association féminine pour la défense du Jura) fêtait ses 20 ans !

Cette association qui avait revendiqué en 1975, année internationale de la femme, la création du BCF a pu souffler ses 20 bougies fièrement au regard de ses actions en faveur du Jura et des jurassiennes.



A.F.D.J.

1^{er} mars

Le BCF avait convoqué toutes les organisations touchant à la maternité et à la petite enfance, afin de discuter l'opportunité de mettre sur pied des rencontres autour du thème "Maternité/Paternité".

La majorité des personnes présentes ont reconnu la nécessité de pareilles rencontres. La solitude, l'angoisse du conjoint restant au foyer sont particulièrement lourdes et souvent cause de dépression; la mère qui travaille, elle, se culpabilise de laisser ses enfants, son foyer.

On a souligné la difficulté de toucher les personnes concernées. Par ailleurs, on trouvait que les services existant faisaient leur travail consciencieusement et on doutait qu'il faille encore créer autre chose. Ce que nous cherchions à faire était peut-être du ressort de l'Ecole des parents. Mais y a-t-il encore des groupes d'Ecole de parents qui fonctionnent dans nos districts ? Ils se sont généralement

transformés en associations de parents d'élèves et ne s'occupent donc plus des problèmes que posent les tout petits.

En définitive, projet intéressant, nécessaire pour certains. Même s'il est difficile à mener à bien, nous le tenterons afin d'apporter un "mieux vivre".

8 mars

La commission du BCF et le Centre de liaison jurassien des Associations féminines saluent l'ouverture du Centre Information Femmes (CIF) de Moutier. Il est animé par Greete Bärtschi, membre du groupe de travail "Réinsertion professionnelle" et Marithé Mertenat, vice-présidente du Centre de liaison, membre de la commission du BCF et du groupe Réinsertion professionnelle des femmes.

Le CIF fait suite aux stages de préparation à la réinsertion professionnelle. En effet, nombre de participantes désiraient maintenir un contact entre elles et aussi, avoir la possibilité d'obtenir des renseignements pratiques au sujet de leurs démarches en vue de leur réinsertion. L'idée a fait son chemin et a débouché sur la création d'un Centre ouvert à toutes les femmes.

Le CIF, établi dans l'ancienne école professionnelle, est ouvert le mardi et le jeudi de 9 h à 11 h.

Nous souhaitons plein succès et une activité fructueuse au Centre Information Femmes.

Pour fêter le 8 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

28 février

Une conférence de presse a été organisée par le BCF, en collaboration avec le Centre culturel régional de Delémont (CCRD), pour présenter les manifestations mises

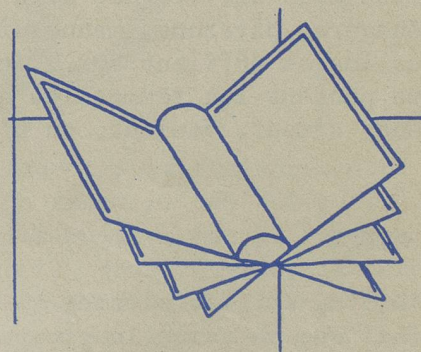
sur pied à l'occasion du 8 mars.

Marie-Josèphe Lachat rappela l'origine de la Journée internationale des femmes, une fête pour l'expression d'une solidarité, une fête pour refaire le plein de motivations.

Edith Courbat, animatrice du CCRD, présenta les trois manifestations culturelles prévues, soit littérature, cinéma, musique.

3 mars

C'est au Noirmont que fut organisée la conférence-débat d'Anne-Lyse Grobéty, écrivain, sur le thème "Ecriture féminine".

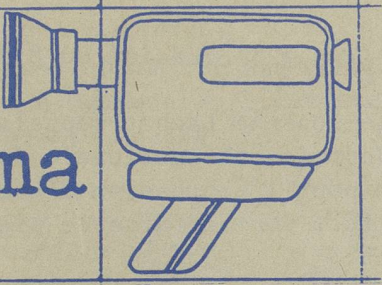


Celle-ci nous parla de la création littéraire dans l'histoire des femmes, le cheminement du génie féminin qui fut longtemps écrasé, étouffé, jusqu'à l'éclosion extraordinaire d'aujourd'hui.

Elle nous dit les difficultés de concilier vie de famille et métier d'écrivain et sa certitude qu'une écriture spécifiquement féminine existe, étant donné que les femmes cantonnées dans certains domaines, cultivent des valeurs qui leur sont propres. Celles-ci, par leurs écrits, contribuent à révéler à la société la condition des femmes et ouvrent le dialogue, nouveau, entre hommes et femmes.

8 mars

La Journée internationale des femmes fut fêtée à Delémont avec Lucienne Lanaz et son film "Ciné-journal au féminin" qu'elle présentait pour la première fois dans le Jura.

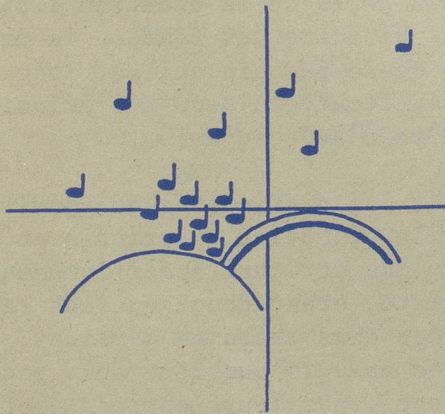


cinéma

L'idée de Lucienne Lanaz était de révéler quelle place réservaient les différentes actualités helvétiques à la femme : mère, ménagère, paysanne, mannequin, vedette, les images défilent sur l'écran... Ce que pensent les femmes, ce qu'elles vivent, aiment, veulent, on n'en parle pas !

9 mars

"Arrête, tu fais pleurer ta mère", c'est ainsi que se nomme le groupe formé de sept musiciennes de Besançon qui s'est produit à Porrentruy.



Plus qu'un concert, c'est à un spectacle que les musiciennes nous convièrent : jazz vivant, sur des paroles humoristiques, de l'imagination sur des thèmes de tous les jours.

Le public apprécia vivement cette soirée détendue et surprenante.

31 mars

Les 30, 31 mars et 1er avril, avait lieu à Zurich une rencontre internationale pour la préparation d'une recherche intitulée "Images collectives des genres et identités nationales".

Ce colloque réunissait l'équipe de recherche, des délégués des Commissions nationales de l'Unesco (ces journées étaient organisées sous son égide) venant de Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie et URSS, ainsi que des invités suisses.

Les différents exposés, devaient permettre de mieux cerner et définir l'étude projetée.

Une recherche sur l'image de la femme peut constituer un précieux matériel d'action en vue d'améliorer la condition féminine. Mais il faut être prudent, l'image de la femme, si elle est généralement et globalement toujours négative, peut avoir des aspects positifs dans certaines régions, par exemple le militantisme des femmes jurassiennes. Marie-Josèphe Lachat qui s'exprimait sur le thème "images collectives des genres et identité régionale", voulut ainsi rendre les chercheurs attentifs à ces particularismes, qu'il est dangereux, par l'action féministe de réduire et d'anéantir dans une image globale.

Bien souvent c'est le cas particulier qui permet de briser l'image (le cas particulier pouvant être une personne ou une région), il ne faut donc surtout pas l'occulter.